

BEAUSÉJOUR (MAN.)—TAUX DE SALAIRE DES EMPLOYÉS CIVILS DE LA BASE DE L'AVIATION AMÉRICAINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, puis-je demander au ministre du Travail de dire à la Chambre qui formule des recommandations en vue de déterminer les taux de salaire des employés civils de la base de l'aviation américaine à Beauséjour, au Manitoba, et sur quoi se fondent ces recommandations?

L'hon. Michael Starr (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, ce sont les autorités de la base qui déterminent les taux de salaire, mais ils le font d'après les échelles préparées par la Direction des relations industrielles du ministère du Travail. Les taux sont déterminés à la suite d'un relevé des taux en vigueur dans la région.

M. Howard: Puis-je poser une question complémentaire, monsieur l'Orateur? Ces taux de salaire applicables au personnel civil sont-ils déterminés à la demande de certains membres ou officiers de l'aviation américaine?

L'hon. M. Starr: Monsieur l'Orateur, nous les établissons généralement à la demande d'un ministère du gouvernement. Je ne sais si la même méthode s'applique en l'occurrence, mais je me ferai un plaisir d'aller aux renseignements.

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

DEMANDE DE RAPPORT CONCERNANT L'ENQUÊTE SUR L'ACCIDENT SURVENU DANS LE NORD ONTARIEN

A l'appel de l'ordre du jour.

M. A.-C. Cadieu (Meadow-Lake): J'aime-rais poser une question au ministre des Transports. Le ministre peut-il nous dire quelle enquête a lieu sur le très malheureux accident des chemins de fer Nationaux survenu au nord du lac Supérieur le samedi 13 février?

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Oui, monsieur l'Orateur. Je désire remercier le député de m'avoir prévenu de son intention de poser la question. On m'apprend que la Commission des transports et les chemins de fer Nationaux du Canada enquêtent actuellement à fond sur ce malheureux accident.

MONCTON (N.-B.) ET LONDON (ONT.)—AUTRE DÉCLARATION AU SUJET DES MISES À PIED

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. George H. Hees (ministre des Transports): Vendredi dernier, le député d'Assiniboia a posé, à l'occasion d'une interpellation

au sujet des mises à pied au National-Canadien, la question supplémentaire suivante:

Le ministre vérifiera-t-il auprès du National-Canadien l'allégation contenue dans cette déclaration du journal, savoir que la mesure prise par le National-Canadien entraînerait du gaspillage par suite de l'abandon de travaux d'entretien des chemins de fer?

Je répondrai que m'étant mis en rapport avec la direction du National-Canadien, celle-ci m'a fait savoir que les réductions auxquelles on a procédé font partie de l'adaptation régulière et constante de l'effectif ouvrier aux besoins de main-d'œuvre. La direction m'a fait savoir en outre, qu'au cours des dix dernières années on a procédé à un vaste rajeunissement du matériel et des installations des chemins de fer Nationaux et qu'il n'est pas permis de laisser entendre que l'entretien du matériel est négligé.

M. Hazen Argue (Assiniboia): Les congédements dont il s'agit ont-ils eu lieu à la suite d'un ordre donné par la direction en vue de diminuer le budget de ces dépenses de 5 p. 100?

L'hon. M. Hees: J'ai transmis la réponse que la direction m'a donnée.

M. Argue: Étant donné qu'on a déjà soulevé cette question au cours du débat, je me demande si le ministre pourrait prendre de nouveaux renseignements afin de vérifier si la direction a donné l'ordre de réduire les dépenses dans la proportion arbitraire de 5 p. 100.

L'hon. M. Hees: Je le ferai.

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DISCUSSION À FOND DU BILL SUR LA PEINE CAPITALE

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Lionel Chevrier (Laurier): J'ai une question à poser au premier ministre. Pourrait-il nous dire quelles recommandations le gouvernement se propose de faire à la Chambre au sujet du prochain débat sur la peine capitale en vue d'assurer qu'une période de temps suffisante y sera consacrée, afin qu'aucune décision ne soit prise sans que tous les députés qui le désirent puissent exposer leur point de vue?

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le premier ministre n'est aucunement autorisé, en ce qui concerne les jours réservés aux mesures d'initiative parlementaire, à soumettre des propositions à la Chambre. Sauf erreur, le leader de la Chambre, qui est absent aujourd'hui, l'honorable député d'en face et